

Réunion plénière de Conseil de quartier du Haut de Penoy, Haut de Crévic et Parc Fleuri

COMPTE-RENDU

LE 3 JUILLET 2014

20H00

Mairie de Vandoeuvre
Gymnase Gérard Jacques, rue de Crévic

REUNION ORGANISEE PAR	Le service Démocratie participative.
TYPE DE REUNION	Réunion plénière du Conseil de quartier Haut de Penoy Haut de Crévic Parc Fleuri. Réunion n°1 suite au redécoupage des quartiers.
PARTICIPANTS	Habitants : 50 personnes. Commune : Elus : M. Stéphane HABLOT, Maire, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative et au Développement Durable, M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Philippe ATAIN-KOUADIO, Conseiller délégué à l'Habitat et au Logement, M. Jean-Noël GENIN, Conseiller délégué à la Sécurité et à la Médiation, M ^{me} Denise KANIA, Conseillère déléguée aux Fêtes et à l'Animation, M. Philippe PONCELET, Adjoint délégué aux Finances, Relations CUGN et à la Politique de la Ville, Marc SAINT-DENIS, Conseiller de l'opposition, M. Philippe GIUMMELY, Conseiller de l'opposition ; Personnel municipal : M. Erwan GUEGUEN, Directeur des Services Techniques, M. Thierry FRISCH, Responsable de la Police municipale, M. Christophe NOEL, Photographe du service Communication, M ^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. Erwan ERMEL, Collaborateur de Cabinet. Partenaire : M. Gérard SAVIN, correspondant de presse (Est Républicain).

Cette réunion du Conseil de quartier est la première depuis le redécoupage de mars 2014 des 10 anciens quartiers en 17 quartiers.

A l'ordre du jour : les problèmes liés au sens interdit situé en haut de la Rue de Crévic et les nuisances liées à la circulation des bus dans le quartier.

Le but de cette réunion est de parvenir à trouver collectivement des solutions constructives pour remédier à ces problèmes, afin d'apaiser la circulation routière dans le quartier et d'assurer un meilleur cadre de vie aux riverains.

Le maire et les services municipaux concernés (Services techniques et police municipale) souhaitent faire cesser les très nombreuses infractions au Code de la Route, actuellement subies par les riverains au niveau du haut de la rue de Crévic et plus globalement du quartier du Haut de Penoy, Haut de Crévic et du Parc Fleuri. Cette situation qui perdure depuis de nombreuses années nuit autant à la sécurité routière des habitants qu'à leur tranquillité (et donc aussi à leur qualité de vie). Cette réunion a pour but d'identifier les problèmes rencontrés et d'évoquer les solutions possibles déjà appliquées et celles restant à mettre en œuvre par la mairie, la police Nationale et la Préfecture (notamment en envisageant une présence policière accrue sur site).

Outre ce problème de sécurité routière, un autre sujet préoccupe les habitants du quartier : les nouvelles lignes de bus, mises en place le 24 août 2013 pour remplacer les lignes précédentes, qui entraînent le passage quotidien de 244 bus bruyants. Comment réduire le bruit ? Les améliorations à apporter au réseau de transports en commun seront relayées à la CUGN par la municipalité.

1/ Récapitulatif des problèmes de circulation dans la rue de Crévic :

La parole est donnée aux habitants, pour relater la situation routière du quartier :

Un habitant a observé la circulation : en se postant en haut de la rue de Crévic, pendant deux fois vingt minutes et il a pu constater de nombreuses infractions au sens interdit : à chaque fois, environ 70 voitures sont passées et une dizaine ont grillé le feu.

M. Carpena souligne la présence du collège dans la rue, qui justifie ce sens interdit. De plus, ce sens interdit a été créé il y a trente ans, à la demande de riverains lors d'une réunion avec les parents des collégiens, suite à un grave accident impliquant un piéton.

Monsieur le Maire répond qu'avant de passer à la répression, il a demandé à ce que « *la signalétique soit claire, afin que les automobilistes sachent qu'ils prennent un sens interdit sauf bus. Ensuite, il n'y aura plus d'excuse possible.* »

Le responsable de la police municipale précise qu'un **sens interdit** est sanctionné par un **PV de 4^{ème} classe**, c'est-à-dire **quatre points en moins** sur le permis et **une amende forfaitaire de 135 €** (qui peut être minorée à 90 € ou majorée). Cette infraction peut s'accompagner d'une peine complémentaire de suspension de permis pendant trois ans.

Pour la prise d'un **couloir de bus**, le conducteur ne perd **pas de point** mais encourt une **amende de 135 €uros**. 40 PV ont déjà été mis à des contrevenants depuis le début de l'année.

M. Carpena explique que si on souhaite faire installer un radar de feu, la procédure est lourde car elle nécessite une demande en Préfecture.

M. Donati rajoute que des personnes suggéraient d'autoriser le double sens de circulation dans la rue de Crévic, mais cela augmenterait le nombre de véhicules qui circulent dans le quartier. Les automobilistes qui prennent ce sens interdit le font volontairement.

Un habitant suggère de créer une voie séparée en remplacement de la piste cyclable pour accéder au gymnase Gérard Jacques.

M. Le Maire répond que c'est impossible, en raison de la largeur de la piste cyclable, trop étroite.

M. Carpena répond que pour les automobilistes venant de Houdemont et se rendant au gymnase, il n'y a pas de problème car « le sens interdit sauf bus » est mis juste après l'accès au parking du gymnase Gérard Jacques. La quasi-totalité des contrevenants le savent. Il ne reste plus que la verbalisation pour que ce comportement cesse.

M. Génin précise que dans un premier temps, des actions pédagogiques vont avoir lieu (réalisées par la police municipale). Ensuite, la police nationale réprimera les contrevenants pendant un à deux mois et le problème devrait être résolu.

Monsieur le Maire conclue sur ce sujet en disant qu'on « ne trouvera pas la solution ce soir ». Mais il propose aux riverains intéressés de s'inscrire à un Atelier sur la Rue de Crévic où seront étudiées les propositions possibles avec les habitants volontaires, la police nationale, la police municipale, la Préfecture, les Services techniques et les élus concernés.

La rue de Crévic a été refaite en 2012-2013 : dans un souci d'apaisement de la circulation, la rue a été mise en zone 30, des plateaux surélevés ont été créés, les voies ont été rétrécies et les trottoirs élargis.

Un habitant, membre du Comité de pilotage du Conseil de quartier, fait remarquer qu'il respecte **la limitation à 30 km/heure** mais qu'il se fait klaxonner et suivre de près par l'automobiliste qui le suit. Il se sent agressé.

M. Donati fait remarquer que la création des plateaux surélevés a permis de faire ralentir les automobilistes. Il propose de redemander des comptages de vitesse à la CUGN.

2/ Les moyens à mettre en place pour y remédier :

L'Atelier Sécurité de la Rue de Crévic aura lieu le Mercredi 16 Juillet 2014 à 16 h 15. Rendez-vous sur le parking du gymnase Gérard Jacques.

Par la police municipale :

Davantage de contrôles sur le terrain vont être entrepris par la police municipale à l'avenir (à court terme).

Par la police nationale :

Ensuite, ce sera au tour de la répression, avec des contrôles réalisés par la police nationale. Ces contrôles s'échelonneront sur un à deux mois.

3/ Le point sur les transports en commun qui desservent le quartier :

Trois lignes de bus empruntent la rue de Crévic : **la ligne 7** qui dessert Houdemont à Dommartemont, **la ligne 17** qui dessert Ludres au lycée Stanislas et **la ligne 15** qui dessert Laneuveville en passant par la Mairie. Les riverains ont constaté que dans la plupart des passages, les bus circulent à vide ou qu'ils transportent au mieux 1 à 5 passagers.

Une habitante fait remarquer que **les bus ont du mal à se croiser dans la partie la plus rétrécie de la rue et certaines lignes font doublon** : la ligne 17 et la ligne 7 et la ligne 15 et la ligne 17. Elle se demande comment les riverains du quartier utilisent le 7, quel bus prennent-ils pour se rendre en ville, s'ils prennent le 15 puis changent au Vélodrome pour monter dans le tram ? Elle a compté 244 passages de bus par jour, en comptant les scolaires qui circulent entre la déchetterie et la rue Bernard Palissy.

Les riverains ont demandé **le passage de la ligne 4** (dont le terminus se trouve à Roberval) **dans la rue de Crévic**, pour se rendre directement à la gare et à Laxou Champ le Bœuf, ce qui a été refusé par Véolia-Transdev et par la CUGN « *pourtant, il y a bien eu un arrêt provisoire dans la rue de Crévic pendant les travaux ! Et c'était bien !* ».

M. le maire souhaite savoir **si les habitants sont satisfaits des dessertes des lignes de bus** et si oui, desquels ?

Une habitante fait remarquer que **la ligne 4** passe par le Boulevard de l'Europe alors qu'il n'y a personne à charger, pas d'habitant dans cette rue et il ne dessert pas la rue de Crévic !

Un habitant, qui prend la ligne 4 pour se rendre à son travail, est obligé d'aller le prendre au terminus à Roberval. Et lorsqu'il y a trois bus arrêtés au terminus, il est obligé de demander aux conducteurs de bus lequel d'entre eux part le premier.

Les habitants sont **satisfaits des lignes 15 et 17** car ces bus desservent des destinations différentes. La ligne 7 dessert le

boulevard de l'Europe, le centre des Nations, la médiathèque et le Vélodrome. Avec la ligne 17, on se rend au Vélodrome en dix minutes. La ligne 7 reprend la Rue Jeanne d'Arc et passe par Brichambeau, Saint-François d'Assise et coupe l'avenue Général Leclerc puis Blandan. Pour la ligne 4, la solution serait d'avoir un arrêt perpendiculaire au Boulevard de l'Europe et à la rue Bernard Palissy pour ne pas avoir à traverser le boulevard de l'Europe.

M. Donati donne **les chiffres de fréquentation journalière des lignes de bus** : la ligne la plus fréquentée dans le quartier est **la ligne 7** : 189 passagers montent dans ce bus dont 100 à l'arrêt Haut de Penoy (sens vers Vandœuvre) et 40 dans l'autre sens. Pour la ligne 15, 71 passagers montent dans ce bus dont 39 à l'arrêt Haut de Penoy (sens vers Vandœuvre) et 40 dans l'autre sens.

La ligne 17 est une ancienne ligne scolaire transformée en ligne régulière à la demande des riverains, lors de la mise en place du nouveau réseau le 24/08/13 par la CUGN. Maintenant, il passe un bus toutes les quarante minutes. (30 personnes montent dans ce bus dans le sens « vers Vandœuvre » et 14 dans dans le sens « vers Houdemont »).

Il faut néanmoins se souvenir qu'un bus ne dessert pas qu'un quartier, mais aussi l'agglomération.

Un habitant souhaite que **les bus respectent la limitation à 30 Km/heure dans la rue de Crévic**, ce qu'ils ne font pas.

Réponse d'un habitant qui travaille à Véolia-Transdev : « **Les bus au gaz naturel** : on a l'impression que ça roule vite, mais c'est parce qu'ils font plus de bruit que les bus diesels. »

M. Donati, d'ajouter que « la CUGN a fait le choix du gaz naturel, moins polluant que le diesel. »

Un habitant demande s'il peut **surélever le muret de sa propriété** pour couper le bruit des bus passant dans la rue de Crévic. Il ajoute que lors des travaux de rénovation de la rue de Crévic, il a demandé s'il est propriétaire du muret qui longe le trottoir.

M. Carpena répond que la législation stipule que d'une manière générale, les clôtures doivent être composées d'un grillage dont la hauteur ne doit pas dépasser 1,80 m. Un muret de soubassement de 1 mètre peut être admis pour les clôtures situées en limite du domaine public uniquement.

[Les règles peuvent différer en fonction du zonage (N, UA, UB, UC, UD, UE... : se reporter au site Internet de la Ville, rubrique URBANISME, pour consulter le PLU et ses différentes zones <http://www.vandoeuvre.fr/vie-municipale/urbanisme>).

M. Donati fait remarquer qu'en outre, seul des murs « pleins » peuvent isoler du bruit et que, par conséquent, la végétation n'est pas efficace.

Monsieur le Maire précise que nous avons de nombreuses demandes concernant les nuisances sonores sur plusieurs quartiers de la ville et qu'il faut vraiment les mesurer, pour prendre en compte leur impact sur la qualité de vie des riverains.

4) Questions diverses :

A-t-on des nouvelles de l'étude géologique avant la réalisation du réservoir d'eau des Beuhaies ?

M. le Maire : « Nous travaillons bien avec M. BOULY, vice-président de la CUGN chargé de la gestion de l'eau mais la CUGN a du retard en ce qui concerne l'étude géologique prévue depuis trois ou quatre ans qui n'a toujours pas été communiquée. Nous devons vendre le terrain à la CUGN mais nous ne le leur vendrons pas. Et les habitants se sont mobilisés contre ce réservoir situé au-dessus de leurs habitations, alors qu'il pourrait être créé 50 ou 100 mètres plus loin, sur la commune voisine de Houdemont. »

M. Marc Saint-Denis s'interroge : « Pourquoi faire ce réservoir d'eau ? »

M. le Maire répond qu'il s'agit « d'un réservoir d'utilité publique, à l'usage du CHU (en cas de rupture d'eau, il est obligatoire d'avoir un réservoir de secours pour un hôpital). Mais pourquoi ne pas envisager de le créer un petit peu plus loin, de telle façon à ce qu'il ne soit pas juste au-dessus des habitations du Haut de Penoy ? »

M. Saint-Denis fait remarquer que la parcelle située sur la commune de Houdemont appartient à plusieurs propriétaires. Il demande si M. Rossinot a évoqué ce sujet lors de la récente réunion de travail avec les élus vandopériens. M. le Maire répond par la négative.

M. le Maire demande aux habitants présents s'ils seraient prêts à participer à une réunion avec la CUGN au sujet du réservoir d'eau si l'étude géologique était prête à leur être présentée ?

La majorité des personnes présentes serait d'accord pour participer à une telle réunion.

Chemin des Beuhaies et circulation dans la rue des Glières :

Un habitant signale que de nombreux automobilistes prennent le chemin des Beuhaies, qui n'est pourtant pas carrossable, en guise de raccourci, ce qui entraîne de nombreux allées et venues dans la rue des Glières.

M. le Maire propose que soit posé un panneau « circulation interdite sauf riverains » dans le chemin des Beuhaies ou dans la rue

des Glières ?

M. Ehrhard répond que la rue des Glières est une impasse.

Le débit Internet est faible : quand sera-t-il amélioré ?

M. Donati répond que dans le quartier du Haut de Penoy, Haut de Crévic et du Parc Fleuri, le système utilisé par les opérateurs d'Internet est encore l'ADSL et que la station est éloignée de certaines habitations du quartier. **Le plan « fibre optique »** actuel d'Orange est en cours de réalisation, mais cela prend du temps. Ce plan relève d'une décision de l'Etat. La priorité est actuellement donnée aux immeubles par l'opérateur privé pour des raisons économiques.

Impasse Fournier : un sentier emprunté par les Croqueurs de Pommes ?

M. Donati explique qu'un verger conservatoire va être créé prochainement et que son entrée devait se faire dans cette impasse. Mais un autre accès a été trouvé.

Un habitant craint les nuisances sonores dues à l'afflux de personnes venant dans ces vergers attenants aux jardins des particuliers. M. Donati répond que les élus ont prévu une **zone tampon** entre les jardins des particuliers et ce verger conservatoire, comme cela a été déjà réalisé dans le cadre des jardins communaux situés au haut de Crévic. Du parking dédié aux allers et venues de ces jardins a été aménagé dans la rue Eugénie Bergé. En dressant l'état de la biodiversité communale, on se rend compte qu'il y a des espèces à protéger. Un premier verger conservatoire avait été créé sur Brabois par la CUGN. Mais le sol de la parcelle ne convenait pas et les arbres ont dépéri.

M. le Maire rajoute qu'on a rencontré **les riverains des jardins communaux situés ruelle Robée** et qu'ils sont satisfaits de l'usage des jardins. « Les élus en charge de ce projet avaient demandé la création de 20 parcelles au départ. Mais j'ai opté pour une création de 10 parcelles, en guise d'expérimentation, avant de voir si on étend ou pas ce projet. »

MESURES À PRENDRE ET QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
<p>Ce qui est déjà acquis à la fin de la réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'un Atelier de quartier sur la sécurisation de la rue de Crévic pour organiser une visite sur place avec les partenaires (M. le Maire + élus concernés – M. Donati et M. Génin - + Etat : police nationale + police municipale + Services Techniques + service Démocratie participative + les habitants volontaires). Demande de contrôles radar effectués par la police municipale et la police nationale, pour le respect du sens interdit en haut de la Rue de Crévic. Redemander des comptages de vitesse à la CUGN dans la rue de Crévic 	<p>M^{me} Sophie HUBERT M. Thierry FRISCH M. Erwan GUEGUEN</p>	<p>Mercredi 16 JUILLET à 16 h15. Rendez-vous sur le parking du gymnase Gérard Jacques.</p>
<p>En ce qui concerne les passages des bus dans le quartier :</p> <p>Voir s'il serait possible de mettre en place un autre itinéraire pour la ligne 4 en heures creuses, afin qu'il y ait à nouveau un arrêt dans la rue de Crévic. Revoir le tracé de la ligne 4 tout en conservant la sécurité des arrêts.</p>	<p>M. Thierry FRISCH</p>	<p>Date à définir avec la police nationale.</p>
<p>Voir avec la CUGN si on peut revoir le trajet des lignes 15 et 17. Voir avec la CUGN si on ne pourrait pas utiliser des bus moins bruyants. Voir avec la CUGN toutes les montées et les descentes des arrêts des bus sur une journée, heure par heure, 15 et 17 dans la rue de Crévic.</p>	<p>M^{me} Sophie HUBERT M. Francis REGNIER</p>	<p>A faire faire à la Rentrée pour que ces comptages soient significatifs.</p>
<p>Demander à la CUGN de présenter leur étude géologique du terrain pressenti pour l'enfouissement d'un réservoir d'eau (au-dessus du chemin des Beuhaies) : organiser une réunion publique « réservoir des Beuhaies ».</p> <p>Cette Réunion Publique est prévue le mardi 21 octobre à 20 h au gymnase Gérard Jacques, rue de Crévic.</p>	<p>M. Frédéric JACQUE M^{me} Sophie HUBERT M. Erwan GUEGUEN.</p>	<p>Date à définir (la Rentrée ?). Contacter la CUGN</p> <p>Date à définir (la Rentrée ?) Contacter la CUGN</p> <p>En octobre 2014.</p>